

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 47	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 1
---	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 24 mars 2015

Vote(s) pour : 37
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 30 mars 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-03-30-BD-4 :

Facturation des prestations des personnels techniques accompagnants les productions vers d'autres lieux de diffusion.

Rapporteur : Madame Arlette MATHIAS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

DECIDE de facturer forfaitairement comme suit la prestation des membres des équipes techniques de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole, à l'occasion des mises à disposition des productions à d'autres lieux de diffusion :

- 100 € HT par agent et par jour de présence sur les lieux du spectacle,
- 50 € HT par agent et par jour de voyage.

Cette prestation sera prévue au contrat de location ou de coproduction.

Pour extrait conforme
Metz, le 31 mars 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 30 mars 2015.		Contrôle de légalité
<u>Les points 1 et 9 sont télétransmis.</u>		
Point 2 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole - Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre du Peuple Maurice Pottecher de Bussang (88). Annexe : Contrat de coproduction.	1	
Point 3 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole. Tarification de la saison 2015-2016. Annexe : Tarifs	1	
Point 4 – Facturation des prestations des personnels techniques accompagnant les productions vers d'autres lieux de diffusion.	1	
Point 5 – Convention relative à la complémentarité des réseaux de transports urbains, interurbains et scolaires sur le territoire de Metz Métropole - Avenant n°2 à la convention entre Metz Métropole et le Conseil Général de la Moselle. Annexe : Avenant n° 2.	1	
Point 6 – Marché à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagements sur le réseau d'eaux pluviales de Metz Métropole.	1	
Point 7.1 – Renouvellement anticipé des conventions relatives aux D3E. Annexe : Convention de collecte séparée des D3E et ses 7 annexes.	1	
Point 7.2 – Renouvellement anticipé des conventions relatives aux D3E – lampes usagées. Annexe : Convention OCAD3E et ses annexes. Annexe : Convention Recyclum.	1	
Point 8 – Facturation suite à la reprise de la collecte des déchets encombrants de l'ex. CCVSP par la régie directe de Metz Métropole.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 31 mars 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL